PLANIFIER
LE DÉVELOPPEMENT
du GRAND MONTRÉAL

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010

Communauté métropolitaine
de Montréal

2010

AMÉNAGEMENT

Photo : © Louis-Étienne Doré

Février
Publication d'une mise à jour de l'étude du Groupe Altus intitulée *Évolution récente du secteur du commerce de détail et analyse prospective.*

Juin
Adoption de la Loi modifiant la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives concernant les communautés métropolitaines*, conférant à la Communauté le mandat de développer un plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)

Octobre
Publication d'un document réalisé dans le cadre de la réflexion sur l'occupation dynamique des territoires du MAMROT, intitulé *Améliorer le positionnement du Grand Montréal, par un plan concerté d'occupation des territoires*

Décembre
Adoption du *Rapport final concernant le Portrait statistique des activités et du territoire agricoles* de la Communauté métropolitaine de Montréal, édition 2010, dans le cadre des efforts entourant la définition du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)

TRANSPORT

Photo : © CMM

Février
Conclusion d'une entente historique sur un nouveau cadre financier du transport collectif métropolitain

Mai
Augmentation effective de 1,5 ¢ le litre de la taxe sur l'essence perçue sur le territoire de l'AMT, servant à financer le réseau de transport en commun métropolitain

ENVIRONNEMENT

Photo : © Louis-Étienne Doré

Septembre
Publication des résultats d'une étude dressant le portrait des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire du Grand Montréal

Octobre
Publication du mémoire *Une communauté et son fleuve* présenté dans le cadre de la consultation sur l'élaboration de la nouvelle Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent

Novembre
Publication d'une étude de Transfert Environnement, intitulée *Étude sur les facteurs pouvant influencer l'acceptabilité sociale des équipements de traitement des matières résiduelles*

LOGEMENT SOCIAL

Novembre
Mandat confié à la commission du logement social à l'effet d'identifier les mesures permettant de favoriser la réalisation de projets *Accès Logis*

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Photo : © Louis-Étienne Doré

Septembre
Adoption de la mise à jour du *Plan de développement économique* pour la période 2010-2015

Novembre
Création d'une 6e grappe métropolitaine, *Finance Montréal*, la grappe financière du Québec

OBSERVATOIRE

Décembre
Publication du premier numéro des *Cahiers métropolitains*, intitulé *Portrait du Grand Montréal*, dépeignant les principaux atouts du Grand Montréal, en comparaison avec 32 autres régions métropolitaines du Canada et des États-Unis

TABLE DES MATIÈRES

Les événements marquants de la CMM en 2010

2 **QUI SOMMES-NOUS ?**

3 Entrevue avec M. Gérald Tremblay et M. Massimo Iezzoni

7 **SAVIEZ-VOUS QUE...**
Les équipements métropolitains
Un projet d'orthophotographie métropolitaine

9 **DOSSIER**
Le Plan de développement économique de la Communauté mis à jour

11 **DOSSIER**
Feu vert à l'élaboration d'un plan métropolitain d'aménagement et de développement

13 **SAVIEZ-VOUS QUE...**
Les midis-conférences de l'Observatoire

14 **Aménagement du territoire**
Un plan structurant d'aménagement sur la table à dessin

16 **Développement économique**
Une stratégie renouvelée pour assurer l'avenir

18 **Environnement**
Des contributions porteuses pour le développement durable du territoire métropolitain

20 **Logement social**
Des efforts pour favoriser le développement de projets *AccèsLogis*

22 **Transport**
Un nouveau cadre financier pour les infrastructures de transport en commun de la région métropolitaine

24 **Comité consultatif agricole**
Un portrait statistique métropolitain des activités et du territoire agricoles

26 **L'Observatoire Grand Montréal**
Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la région métropolitaine

28 Les 82 municipalités

30 La CMM en chiffres

31 À surveiller en 2011

32 Les membres du comité exécutif

33 Les membres du conseil

Crédits photos couverture :
© Shutterstock

ISBN 978-2-923013-87-9 (PDF)

Dépôt légal : février 2012
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

QUI SOMMES-NOUS ?

En 2010, la Communauté métropolitaine de Montréal regroupait 3,7 millions d'habitants répartis sur le territoire de 82 municipalités, soit plus de 4 360 kilomètres carrés. Son budget annuel était de 103 M$.

La Communauté est dirigée par un conseil composé de 28 élus municipaux représentatifs de son territoire. Un comité exécutif composé de huit élus municipaux également représentatifs du territoire métropolitain fournit divers avis au conseil et veille à ce que la loi, les règlements et les résolutions soient appliqués. La présidence de la Communauté métropolitaine de Montréal est assurée par le maire de Montréal.

La Communauté métropolitaine de Montréal est un organisme de planification, de coordination et de financement qui exerce plusieurs compétences stratégiques à l'échelle du Grand Montréal.

Mission
Planifier, coordonner et financer les compétences stratégiques qui façonnent le territoire et le développement de la région.

Vision
Mettre le cap sur le monde et bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable.

Objectif
Rejoindre les 10 meilleures régions nord-américaines.

Projet
Développer des projets rassembleurs qui suscitent l'adhésion des élus, des citoyens et de la société civile.

LES 7 CHAMPS DE COMPÉTENCE DE LA COMMUNAUTÉ :

- **Aménagement du territoire**
- **Développement économique**
- **Environnement** (matières résiduelles, assainissement de l'atmosphère et des eaux usées)
- **Développement artistique et culturel**
- **Transport** (transport en commun et réseau artériel)
- **Logement social et abordable**
- **Équipements, infrastructures, services et activités à caractère métropolitain.**

Photo : © CMM

De quoi vous souviendrez-vous le plus de l'année 2010 ?

Gérald Tremblay L'année 2010 a très certainement été caractérisée par la concrétisation de plusieurs initiatives d'importance portées par la Communauté métropolitaine de Montréal depuis longtemps, comme la ratification de l'entente historique avec le gouvernement du Québec sur le nouveau cadre financier du transport en commun métropolitain, la mise à jour du Plan de développement économique renouvelé pour la période 2010-2015 ou encore l'entrée en vigueur du projet de loi 58. Bien que des étapes cruciales aient été franchies au cours de la dernière année, ces initiatives connaîtront leur véritable aboutissement en 2011, ce qui fait de 2010 une année charnière vers la concrétisation de nombreux projets.

Massimo Iezzoni Fidèle à sa mission, la Communauté planifie, coordonne et finance les compétences stratégiques qui conditionnent le développement du territoire métropolitain. Force est de constater que les réalisations marquantes de la dernière année confirment l'étendue de la mission de la Communauté. De nombreux efforts et projets, déployés par la Communauté depuis sa création en 2001, ont été récompensés en 2010, soit en obtenant la reconnaissance attendue, soit en étant renouvelés pour mieux servir les intérêts de la région métropolitaine.

Parlez-nous des accomplissements de la CMM en 2010 résultant des efforts soutenus de l'organisation au cours des dernières années.

Gérald Tremblay Parmi les principales réalisations de la Communauté en 2010, il faut mentionner les travaux entourant l'élaboration du projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) à la suite de l'adoption de la *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives concernant les communautés métropolitaines*. Ces travaux revêtent une telle importance pour la région métropolitaine que des représentants de la société civile – l'Institut de politiques alternatives de Montréal (IPAM) – ont organisé, en cours d'année, une agora citoyenne sur l'aménagement et le développement métropolitain, et ont choisi de réfléchir collectivement à l'avenir de notre territoire.

Nous croyons fermement que le succès de la démarche d'élaboration du projet de PMAD dépend, d'une part, de la volonté des élus de proposer « un projet de territoire » afin de bâtir la métropole du futur et, d'autre part, d'une contribution de la société civile afin de sensibiliser la population aux enjeux de l'aménagement du territoire à l'échelle métropolitaine. Pour demeurer concurrentiel, le Grand Montréal doit non seulement miser sur ses atouts, mais aussi développer des avantages distinctifs par rapport aux autres régions métropolitaines. Le PMAD se voudra l'outil privilégié pour mettre en valeur les avantages distinctifs d'un territoire métropolitain solidaire et connecté sur l'ensemble du monde. Avec le PMAD, la Communauté a donc l'ambition de faire du Grand Montréal une métropole durable, moteur de prospérité et gage d'une meilleure qualité de vie pour l'ensemble des citoyens.

Massimo Iezzoni En matière de transport en commun, il faut aussi souligner que nous sommes enfin parvenus à une entente avec le gouvernement du Québec sur un nouveau cadre financier du transport collectif métropolitain, assorti de règles simples et équitables de partage des nouveaux revenus entre les municipalités, en proportion des déficits métropolitains que chacune d'elles doit assumer.

Cette entente nous permettra désormais d'injecter plus de 50 M$

supplémentaires annuellement dans le financement des infrastructures et des services dans le Grand Montréal. Nous pourrons ainsi mieux faire face aux dépenses liées au transport en commun métropolitain, contribuer davantage à un développement durable de notre région et lutter contre les changements climatiques.

Nous avons aussi épaulé le gouvernement du Québec en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles, dans le cadre du renouvellement de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de l'annonce de l'implantation d'installations de biométhanisation et de compostage des résidus organiques dans le Grand Montréal. En appui à la démarche, nous avons sollicité une expertise externe afin de déterminer et, ultimement, de considérer les facteurs susceptibles d'influencer l'acceptabilité sociale au moment d'implanter ces infrastructures. De nos jours, il ne suffit plus de disposer d'un site, d'une technologie et des ressources financières et techniques requises pour qu'un projet puisse se concrétiser, il faut que celui-ci soit socialement acceptable et bien intégré à son milieu d'accueil.

La Communauté est-elle intervenue en matière de développement économique ?

Gérald Tremblay En effet, la Communauté a adopté, en 2010, une mise à jour de son Plan de développement économique (PDE) pour la période 2010-2015, qui continue de miser sur l'innovation, source de productivité et de création de richesse, dans une région du savoir comme le Grand Montréal.

Qui plus est, nous avons mis en place en cours d'année une 6e grappe métropolitaine en créant Finance Montréal. Ce faisant, nous avons permis le regroupement et l'amorce d'une concertation au sein des différents acteurs de ce secteur névralgique pour la région métropolitaine. L'objectif de Finance Montréal est d'ailleurs de susciter des initiatives et un contexte d'affaires qui renforcent un secteur financier déjà considérable et diversifié, pour déployer de nouvelles activités et pour encourager la création de nouvelles entreprises et l'installation de sociétés d'envergure internationale dans la région métropolitaine.

Le Plan de développement économique 2010-2015 s'appuie sur les expériences fructueuses du passé et se consacre toujours à renforcer la compétitivité et l'attractivité de notre région métropolitaine. Mais, il propose une nouvelle approche pour une meilleure connaissance des enjeux de compétences et d'attraction de talents, ainsi qu'un nouveau plan directeur de l'investissement direct étranger, et préconise une plus grande implication des développeurs économiques locaux dans l'émergence de nouvelles grappes et de projets d'innovation.

Nous sommes convaincus que ce plan stratégique saura mobiliser encore plus d'acteurs économiques du Grand Montréal et générer des résultats probants pour l'ensemble des citoyens.

Massimo Iezzoni Le Plan de développement économique 2005-2009 était le premier jalon concret de la mise en œuvre de la vision que la Communauté s'est donné en 2003. Forte des réalisations des cinq dernières années et de l'expérience acquise de coopération entre les partenaires métropolitains, la Communauté s'est dotée d'une stratégie

Photo : © Louis-Étienne Dorval

renouvelée en matière de développement économique.

Le Plan de développement économique 2010-2015 s'articule autour de trois grands axes d'intervention. D'abord, selon la stratégie, les métropoles qui réussissent sont des métropoles apprenantes. En vertu de cet axe, le plan d'action entend favoriser le développement des compétences dont l'économie métropolitaine aura besoin pour soutenir sa croissance. En effet, le plan prévoit que l'on travaille à améliorer l'arrimage entre l'offre et la demande d'emploi tout en favorisant le dialogue entre les entreprises et les établissements d'enseignement. Le plan précise aussi qu'il faut veiller à augmenter le nombre de diplômés universitaires tout en s'efforçant de promouvoir la persévérance scolaire et en travaillant à renforcer notre capacité à intégrer les nouveaux arrivants au marché du travail.

Puis, toujours selon la stratégie, les métropoles qui réussissent sont des métropoles dynamiques. En vertu de cet axe, le PDE veut se consacrer à augmenter l'impact des grappes métropolitaines et à favoriser l'émergence des réseaux métropolitains.

Enfin, suivant l'axe qui affirme que les métropoles qui réussissent sont ouvertes et attractives, le PDE propose d'augmenter la capacité à attirer et à retenir les investissements, les entreprises et les individus sur le territoire du Grand Montréal. En effet, le plan veut accélérer l'attraction d'investissements directs étrangers (IDE) et de talents stratégiques en provenance du Canada et de l'étranger, et encourager la venue de nouvelles entreprises, le réinvestissement par des filiales de sociétés étrangères, la signature d'alliances stratégiques entre des joueurs locaux et étrangers ou encore de fusions sur le territoire métropolitain.

Le Plan de développement économique préconise donc de brancher le Grand Montréal sur les réseaux internationaux, d'encourager l'internationalisation des grappes métropolitaines et de faire de la culture et de la créativité qui caractérisent Montréal des leviers majeurs d'attractivité.

Comment envisagez-vous 2011 ?

Gérald Tremblay 2011 sera une année de célébration et de consécration de plusieurs initiatives structurantes pour la région métropolitaine. Alors que nous fêterons les 10 ans de la Communauté, le projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) sera adopté au printemps, fera ensuite l'objet d'une démarche de consultation auprès des municipalités, des municipalités régionales de comté (MRC), des agglomérations et du gouvernement, de même qu'auprès du grand public, pour être officiellement homologué au plus tard le 31 décembre 2011.

Nous nous sommes engagés à faire de la région métropolitaine un modèle nord-américain, par la mise en œuvre de notre vision métropolitaine (Vision 2025) pour l'ensemble du territoire du Grand Montréal, et, pour ce faire, nous avons le devoir de dépasser nos visions régionales. L'année 2011 nous permettra de poursuivre dans cette voie.

Massimo Iezzoni En 2011, la Communauté continuera d'assumer son rôle de planification, de coordination et de financement dans ses compétences stratégiques, tout en continuant de déployer tous les efforts nécessaires afin de bâtir une région compétitive, attractive, solidaire et responsable. Nous planifions déjà le dépôt d'un plan directeur de l'investissement direct étranger et d'un plan directeur de l'attraction et de la rétention de talents stratégiques canadiens et étrangers, de même que la tenue d'un colloque sur l'économie métropolitaine afin de mobiliser les élus et les intervenants économiques de la Communauté autour du Plan de développement économique 2010-2015 et de ses orientations.

Nous sommes confiants que 2011 consolidera la pertinence et l'importance de l'action de la Communauté pour la région métropolitaine et pour l'ensemble de ses citoyens.

Photos : © Louis-Étienne Doré

UN PLAN MÉTROPOLITAIN, UNE VISION D'AVENIR

En 2010, l'adoption du projet de loi n° 58 a introduit un nouveau partage des compétences en aménagement. Ce changement a pavé la voie au premier Plan métropolitain d'aménagement et de développement du grand Montréal. La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) peut ainsi réaliser un volet fondamental de sa mission : favoriser un aménagement concerté, une occupation responsable et un développement durable du territoire métropolitain en vue de maintenir et d'améliorer sa compétitivité et son attractivité.

Dans le respect des orientations et des attentes du gouvernement, la planification métropolitaine doit assurer la consolidation des zones urbaines, l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers anciens, le développement économique du grand Montréal, la planification intégrée du transport et de l'aménagement ainsi que la préservation et la mise en valeur des précieux actifs de la métropole, tels que sa zone agricole, ses milieux naturels, sa biodiversité, son patrimoine et ses paysages.

La CMM peut compter sur l'appui du gouvernement du Québec. Je réaffirme notre engagement à tout mettre en œuvre pour favoriser la concertation entre les organismes publics de tous ordres qui interviennent sur son territoire. Enfin, je suis persuadé que la planification métropolitaine et le développement harmonieux du grand Montréal bénéficieront à ses habitants et à ceux du Québec tout entier.

Laurent Lessard
Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

LES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

Photos : © CMM

Depuis 2001, la Communauté a versé plus de 250 M$ pour financer les grands équipements métropolitains, et ce, au bénéfice de tous les citoyens de la région métropolitaine de Montréal.

En 2010, la Communauté a contribué au financement du déficit d'exploitation du Jardin botanique (incluant l'Insectarium), du Planétarium, du Biodôme et du Cosmodôme pour une somme de 25,5 M$.

De cette somme, 13,3 M$ provenaient d'une subvention dans le cadre de l'*Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités* signée avec le gouvernement du Québec. Cette entente prévoit le renouvellement de la subvention gouvernementale annuelle pour les équipements à caractère métropolitain pour la période 2007-2013. La Communauté a également contribué au financement de ces équipements au moyen d'une quote-part de 12,2 M$.

UN PROJET D'ORTHOPHOTOGRAPHIE MÉTROPOLITAINE

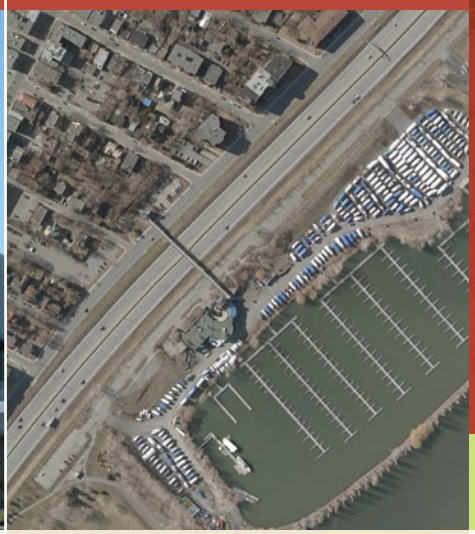

Amorcé en mars 2009, le projet d'orthophotographie métropolitaine a été complété à l'automne 2010. Ce projet a permis de doter la Communauté d'une nouvelle couverture photographique détaillée, d'un modèle numérique de terrain détaillant la topographie en trois dimensions, d'un réseau hydrographique ainsi que d'un inventaire des limites des boisés pour l'ensemble du territoire métropolitain.

UN TREMPLIN VERS UNE ÉCONOMIE VERTE POUR LE QUÉBEC

Le Québec est l'un des précurseurs dans la lutte contre les changements climatiques, et nous sommes déterminés à continuer de paver la voie vers le développement d'une économie mondiale sans carbone. À cet égard, nous souhaitons que Montréal continue d'être un pôle d'attraction des entreprises vertes, pour que le génie et la créativité des Québécois soient mis à profit et que les technologies qui permettront l'émergence de cette nouvelle économie se développent chez nous.

Le premier Plan d'action sur les changements climatiques (PACC), c'est 1,5 milliard de dollars investis dans l'économie québécoise pour permettre la transition vers une économie verte. Nous avons ainsi pu financer plus de 2 000 projets qui visent majoritairement à réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES). Forts de ce premier plan d'action, nous sommes sur la bonne voie pour atteindre notre cible de réduction des émissions de GES de 6 % par rapport au niveau de 1990 en 2012. Nous travaillons déjà à l'élaboration du prochain PACC 2013-2020, qui visera une réduction ambitieuse de GES de 20 % sous le niveau de 1990 en 2020.

Toutes ces actions que nous posons permettront au Québec de se tailler une place de choix dans la nouvelle économie verte qui se dessine sur la scène internationale. On peut penser, notamment, à la mise en oeuvre du Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques, qui permettra au Québec d'être à l'avant-garde de la mobilité durable en Amérique du Nord. Ce plan favorisera l'utilisation de l'hydroélectricité dans le secteur des transports ainsi que le développement d'une expertise de pointe dans le domaine des véhicules électriques et hybrides rechargeables. Mentionnons également l'instauration prochaine d'un système commun de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES, communément appelé « marché du carbone », en collaboration avec les autres provinces canadiennes et États américains membres de la Western Climate Initiative (WCI). Ainsi, le marché du carbone offrira un incitatif supplémentaire aux entreprises afin qu'elles réduisent davantage leurs émissions de GES.

La Communauté métropolitaine de Montréal participe à ces efforts de diminution des émissions de gaz à effet de serre. De nombreux projets ont été réalisés ou sont en cours de réalisation sur son territoire. Le gouvernement du Québec a notamment accordé son appui financier, en 2010, à quatre projets d'infrastructures vertes, qui consistent plus précisément en la construction de systèmes de traitement des déchets organiques. En plus de créer des emplois, ces projets contribueront à l'atteinte des objectifs du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 et de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, qui vise à bannir les résidus organiques de l'enfouissement d'ici 2020. De plus, la Communauté métropolitaine entreprend également de nombreuses actions visant à améliorer la qualité de l'air sur l'île de Montréal.

Pour relever avec brio les défis des changements climatiques et de la pollution atmosphérique et pour favoriser l'essor d'une économie verte et prospère, la contribution de tous les Québécois est nécessaire. C'est pourquoi j'encourage la Communauté métropolitaine de Montréal et tous ses citoyens à poursuivre leur engagement ferme en faveur d'une démarche de développement durable, un développement qui allie, dans un juste équilibre, le dynamisme économique, l'équité sociale et le respect de l'environnement.

Pierre Arcand
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNAUTÉ MIS À JOUR

Alors que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) se dotait en 2005 d'un tout premier Plan de développement économique (PDE), intitulé *Cap sur le monde : pour une région métropolitaine de Montréal compétitive*, les acteurs de la région métropolitaine de Montréal ont choisi, à l'automne 2010, de raffiner leur stratégie de développement économique pour améliorer la performance du Grand Montréal et de rendre la région plus attractive.

Ce faisant, la CMM a adopté une mise à jour du PDE pour la période 2010-2015, qui continue de mettre l'accent sur l'innovation, source de productivité et de création de richesse dans une région du savoir comme le Grand Montréal.

Le Plan de développement économique pour la période 2010-2015 propose un renforcement des grappes et des réseaux métropolitains ainsi qu'une nouvelle approche pour une meilleure connaissance des enjeux de compétences et l'attraction de talents. Il préconise aussi un nouveau plan directeur de l'investissement direct étranger et une plus grande implication des développeurs économiques locaux dans l'émergence de nouvelles grappes et de projets d'innovation.

Le Plan vise à maintenir et à accroître le niveau de vie des citoyens du Grand Montréal par la stimulation de la croissance de l'économie métropolitaine.

Plus spécifiquement, il a pour but de générer :

- des gains substantiels de productivité dans le Grand Montréal ;
- plus d'investissements privés qui contribuent au développement économique et à la création d'emplois ;
- plus d'innovation en entreprise qui favorise la productivité sur le territoire métropolitain ;
- plus de diplômés universitaires qui se joignent au bassin de main-d'œuvre qualifiée de la région ;
- une meilleure intégration des immigrants au marché du travail.

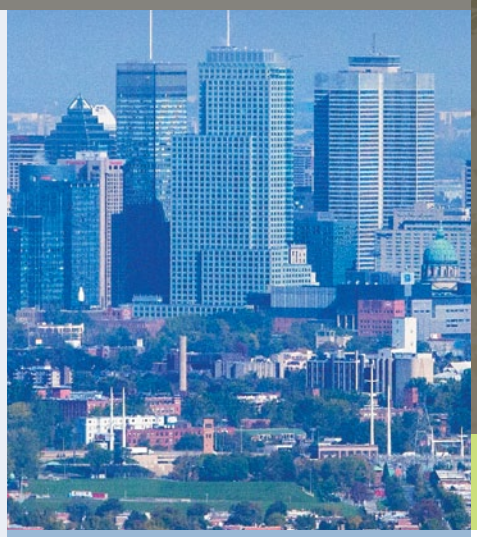

Photo : © Louis-Étienne Doré

Son objectif :

Hisser le Grand Montréal dans les 10 premières régions métropolitaines d'Amérique du Nord en termes de croissance du PIB par habitant, d'ici 20 ans.

UNE STRATÉGIE EN TROIS AXES

Le Plan de développement économique 2010-2015 s'articule autour de trois grands axes d'intervention.

1 Les métropoles qui réussissent sont des métropoles APPRENANTES

Dans le contexte de l'économie du savoir, la région métropolitaine mise en priorité sur les talents et veut favoriser le développement des compétences.

2 Les métropoles qui réussissent sont des métropoles DYNAMIQUES

En stimulant l'innovation, la région métropolitaine veut augmenter l'impact des grappes industrielles et favoriser l'émergence des réseaux métropolitains.

3 Les métropoles qui réussissent sont des métropoles OUVERTES et ATTRACTIVES

La région métropolitaine cherche à augmenter sa capacité d'attraction et de rétention des activités économiques, des entreprises et des personnes.

LA CONCERTATION À LA BASE DE NOTRE CROISSANCE

Qui aurait cru, voilà maintenant une dizaine d'années, que les quelque 82 municipalités de la grande région montréalaise pourraient se réunir un jour autour de la même table et, surtout, réussir à se concerter autour d'objectifs communs ?

C'est pourtant le défi auquel ont répondu tous les intervenants municipaux pour passer outre à leurs divergences et se donner un but commun : travailler ensemble pour le mieux-être de toute la communauté.

Cette conclusion, qui était éminemment souhaitable, apparaissait plutôt utopique. Mais c'était sans compter les efforts et l'implication de tous et de chacun afin d'en faire une réalité. Aujourd'hui, à l'occasion de ce 10e bilan des activités de la Communauté, nous pouvons tous ensemble affirmer que notre mission est accomplie; non pas terminée, mais plutôt rendue à une étape qui nous encourage à poursuivre nos travaux afin de toujours mieux nous situer comme région importante sur l'échiquier mondial.

Au cours de la dernière année, après l'adoption du projet de loi no 58 relatif au partage des compétences, nous nous sommes mis au travail afin d'élaborer le premier Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), qui sera soumis à l'approbation de l'ensemble des participants en 2011. Ce sera d'ailleurs cet important outil de développement qui assurera la croissance de notre communauté dans l'avenir.

Gilles Vaillancourt
Maire de Laval
Vice-président du conseil de la Communauté

FEU VERT À L'ÉLABORATION D'UN PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (PMAD)

À la suite de l'adoption du projet de loi 58, la *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives concernant les communautés métropolitaines*, en juin 2010, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) s'est vu confier le mandat de développer et de déployer, sur l'ensemble de son territoire, un plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

À terme, ce plan doit renforcer et consolider la compétitivité et l'attractivité du Grand Montréal dans la perspective d'un aménagement et d'un développement durables du territoire métropolitain.

Le PMAD porte sur huit objets, soit :

1. la planification du transport terrestre ;
2. la protection et la mise en valeur du milieu naturel et bâti ainsi que des paysages ;
3. l'identification de toute partie du territoire de la communauté qui doit faire l'objet d'une planification intégrée de l'aménagement et du transport ;
4. la définition de seuils minimaux de densité selon les caractéristiques du milieu ;
5. la mise en valeur des activités agricoles ;
6. la définition des territoires voués à l'urbanisation optimale de l'espace ainsi que la délimitation de tout périmètre métropolitain ;
7. l'identification de toute partie de territoire de la communauté qui, chevauchant le territoire de plusieurs municipalités régionales de comté, est soumise à des contraintes majeures pour des raisons de sécurité publique, de santé publique ou de bien-être général ;
8. l'identification de toute installation qui présente un intérêt métropolitain et la détermination, pour toute nouvelle installation, du lieu de son implantation, de sa vocation et de sa capacité.

Ce plan doit renforcer et consolider la compétitivité et l'attractivité du Grand Montréal.

DEUX GRANDES ÉTAPES DE RÉALISATION

Le nouveau cadre législatif adopté par l'Assemblée nationale prévoit deux grandes étapes de réalisation du plan métropolitain.

- La première étape consiste dans l'adoption d'un projet de plan métropolitain au plus tard le 30 avril 2011. Cette adoption aura principalement pour effet d'enclencher une période de consultation tant auprès des municipalités, des municipalités régionales de comté (MRC), des agglomérations et du gouvernement qu'auprès de l'ensemble de la population.
- La seconde étape, résultant de cet exercice de consultation, est celle de l'adoption. Conformément à la loi, le règlement édictant le plan métropolitain devra être adopté au plus tard le 31 décembre 2011.

UNE DÉMARCHE D'ÉLABORATION CONCERTÉE

La Communauté a entrepris en 2010 divers travaux pour l'élaboration d'un projet de PMAD. La Communauté a également sollicité la collaboration de ses partenaires régionaux. Chaque secteur géographique de la Communauté a ainsi été invité, dans le cadre d'un protocole d'entente, à proposer, dans une perspective de développement durable, des orientations, des objectifs et des critères aux fins d'assurer la compétitivité et l'attractivité du territoire de la Communauté, à l'égard de :

- la définition des seuils minimaux de densité selon les caractéristiques du milieu ;
- la définition des territoires voués à l'urbanisation optimale de l'espace ;
- la délimitation de tout périmètre métropolitain.

Pour les besoins de l'exercice, l'horizon de planification a été fixé à 2031.

Longueuil constitue, avec Montréal et Laval, un des trois grands ensembles urbains de la région métropolitaine. L'agglomération de Longueuil, qui est composée des villes suivantes : Boucherville, Brossard, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert, fait aussi partie de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) où sont représentées les 82 municipalités qui forment le territoire du Grand Montréal.

Aujourd'hui, je veux souligner le bilan positif des réalisations de la Communauté et les avantages que chaque municipalité du territoire retire de son appartenance à cette instance métropolitaine.

Depuis maintenant 10 ans, la Communauté métropolitaine de Montréal constitue un forum où les élus de la région apprennent à mieux se connaître et à travailler ensemble. En conjuguant nos efforts, nous arrivons à mieux planifier, coordonner et financer certaines compétences à l'échelle de la région, dont l'aménagement du territoire, le transport, le développement économique, l'environnement, le logement social et les équipements métropolitains. Le résultat global est une approche intégrée du développement et de l'aménagement de ce vaste territoire que représente le Grand Montréal.

Au fil des ans, la Communauté a prouvé sa raison d'être en constituant un puissant incitatif à la concertation. En parlant d'une seule voix, en se mobilisant autour d'enjeux communs, les municipalités servent les intérêts de la région et leurs propres intérêts.

Les 82 municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal demeurent évidemment riches de leur diversité. Chacune offre un milieu de vie unique qui répond aux besoins particuliers de leur population.

Mais les défis métropolitains, dont l'ampleur dépasse nos milieux de vie respectifs, trouvent une réponse dans le regroupement de nos forces.

En travaillant ensemble à la CMM pour trouver des solutions novatrices à ces défis, en se fixant des orientations et des objectifs communs, la région du Grand Montréal et chacune des municipalités qui la composent en ressortent plus fortes.

Caroline St-Hilaire
Mairesse et présidente de l'agglomération de Longueuil
Vice-présidente du comité exécutif de la CMM

LES MIDIS-CONFÉRENCES DE L'OBSERVATOIRE

Photos : © Louis-Étienne Doré

En collaboration avec l'Observatoire Grand Montréal, des midis-conférences ont été organisés en cours d'année afin de susciter la réflexion et d'alimenter le débat entourant les grands enjeux de planification et d'aménagement dans la région.

CINQ MIDIS-CONFÉRENCES THÉMATIQUES EN 2010

18 février	**Les perspectives démographiques dans le Grand Montréal et leurs implications sur l'aménagement du territoire**
18 mars	**La construction résidentielle dans le Grand Montréal : évolution récente du marché et perspectives d'avenir**
20 mai	**L'évolution récente du secteur du commerce de détail et analyse prospective**
2 septembre	**Les cibles de densification de la Ville d'Ottawa : enjeux, orientations et mise en œuvre**
21 octobre	**Portrait des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la CMM**

Les formule des midis-conférences laisse une large place aux échanges : après une présentation effectuée par un conférencier et suivie de l'intervention d'un spécialiste invité, les participants ont, en effet, tout le loisir de discuter des questions liées au thème abordé.

La formule, qui a connu beaucoup de succès, sera reconduite en 2011.

UN PLAN STRUCTURANT D'AMÉNAGEMENT SUR LA TABLE À DESSIN

En matière d'aménagement du territoire, l'année 2010 a très certainement été marquée par l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives concernant les communautés métropolitaines* – le projet de loi 58 – qui confère à la Communauté la responsabilité de définir un plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

La Communauté a donc entrepris en cours d'année les travaux requis pour l'élaboration d'un projet de PMAD, travaux qu'elle compte terminer au printemps 2011.

LA GENÈSE DU PROJET DE LOI 58

La genèse du projet de loi 58 remonte à juin 2008 alors qu'une proposition d'un nouveau partage des compétences pour la planification du développement et de l'aménagement du territoire métropolitain est unanimement adoptée par le conseil de la Communauté. Cette proposition prévoyait l'élaboration par la Communauté d'un outil métropolitain de planification distinct et complémentaire des schémas d'aménagement et de développement régionaux des MRC et des agglomérations.

Ce consensus des élus représentant la région métropolitaine a inspiré un projet de loi déposé à l'Assemblée nationale du Québec en 2009.

Le nouveau partage des compétences proposé préconisait une responsabilité partagée entre quatre niveaux d'intervenants, à savoir : le gouvernement du Québec, la Communauté métropolitaine de Montréal, les MRC et les agglomérations à l'échelle régionale et les municipalités (incluant les arrondissements) à l'échelle locale.

En février 2010, le comité exécutif de la Communauté adopte un mémoire afin d'indiquer aux membres de la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale d'aller de l'avant avec le projet de loi 58 le plus rapidement possible, celui-ci reflétant la position unanime du conseil.

Adopté en juin 2010, le projet de loi 58 définit désormais la compétence de la Communauté en matière d'aménagement et de développement du territoire. Plusieurs travaux sont en cours afin qu'un projet de plan métropolitain soit adopté par le conseil de la Communauté, au plus tard le 30 avril 2011, conformément au délai fixé par la loi.

LES AVIS MÉTROPOLITAINS SUSPENDUS

En marge des travaux d'élaboration du PMAD, à l'automne 2010, la Communauté a convenu de suspendre, jusqu'à l'adoption du futur plan, la formulation des avis métropolitains.

Il faut savoir que, jusqu'à l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives concernant les communautés métropolitaines*, en juin 2010, la *Loi sur la Communauté*

Photos : © Louis-Étienne Doré

métropolitaine de Montréal prévoyait que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire devait demander un avis à la Communauté avant de faire une recommandation à une MRC concernant des modifications ou une révision au schéma d'aménagement.

De plus, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) devait elle aussi demander à la Communauté une recommandation relativement aux autorisations, permis, inclusions ou interventions en zone agricole permanente.

Toutefois, compte tenu du nouveau partage des compétences en aménagement qui prenait effet par la mise en application de la nouvelle loi ainsi que des travaux en cours du PMAD, la Communauté a résolu de cesser, jusqu'à ce que des orientations, des objectifs et des critères définissant le futur plan métropolitain d'aménagement et de développement soient convenus, de formuler des avis et des recommandations à l'égard des demandes pour lesquelles la CPTAQ et le MAMROT sont tenus de solliciter l'opinion de la Communauté.

UNE MISE À JOUR DE L'ÉTUDE SUR L'ÉVOLUTION RÉCENTE DU SECTEUR DU COMMERCE DE DÉTAIL

La Communauté a dévoilé au début de l'année 2010 les résultats de la mise à jour d'une étude du Groupe Altus intitulée *Évolution récente du secteur du commerce de détail et analyse prospective*, qui porte sur les grands courants en matière de commerce de détail au XXe siècle, sur l'évolution des pôles commerciaux de la région montréalaise au cours des 50 dernières années, ainsi que sur l'évaluation des besoins pour la période 2001-2021.

Cette étude s'applique entre autres, à évaluer les besoins en espace commercial en 2026 et à évaluer les impacts probables des tendances récentes sur le paysage commercial de la région métropolitaine.

ORGANISATION D'UNE INITIATIVE CITOYENNE PAR L'INSTITUT DE POLITIQUES ALTERNATIVES DE MONTRÉAL

Enfin, la Communauté a contribué à l'organisation d'une première Agora citoyenne sur l'aménagement et le développement de la région métropolitaine de Montréal par l'Institut de politiques alternatives de Montréal (IPAM) en décembre, au Complexe des sciences de l'UQAM, en présence du président de la Communauté métropolitaine de Montréal et maire de Montréal, M. Gérald Tremblay.

Cette première Agora citoyenne fut l'occasion pour la société civile de participer aux travaux du futur plan métropolitain d'aménagement et de développement ainsi que de s'informer des enjeux, d'échanger, de débattre et de proposer des éléments d'une vision durable du développement de la métropole.

Précisons que l'Institut de politiques alternatives de Montréal (IPAM) est un organisme indépendant qui a pour mission de susciter et de promouvoir la réflexion sur le développement urbain et la démocratie dans une approche transversale articulée avec la société civile.

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT

Présidente

Mme Helen Fotopulos
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

Vice-présidentes

Mme Chantal Deschamps
Mairesse de la Ville de Repentigny

Mme Suzanne Roy*
Mairesse de la Ville de Sainte-Julie

Membres

M. Basile Angelopoulos
Vice-président du comité exécutif de la Ville de Laval

M. Alan DeSousa
Vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal

Mme Lorraine Guay-Boivin*
Membre du conseil de la Ville de Longueuil

M. Edward Janiszewski
Maire de la Ville de Dollard-Des Ormeaux

M. Lionel Perez*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

* *Élus municipaux non membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal*

UNE STRATÉGIE RENOUVELÉE POUR ASSURER L'AVENIR

Un événement marquant de l'année 2010 fut assurément l'adoption de la mise à jour 2010-2015 du Plan de développement économique (PDE) de la Communauté. Le nouveau plan stratégique propose des actions en continuité avec celles entreprises au cours des cinq dernières années.

La stratégie proposée pour 2010-2015 vise à combler l'écart de croissance qui s'est creusé entre le Grand Montréal et les autres métropoles nord-américaines, un écart qui amoindrit le niveau de vie des citoyens et, incidemment, l'attractivité du Grand Montréal auprès des investisseurs et des talents stratégiques. Le plan se consacre donc à rendre la région métropolitaine de Montréal plus apprenante, dynamique, ouverte et attractive.

Dans le cadre de cette mise à jour du PDE, un comité consultatif a été mis sur pied, composé des partenaires d'affaires de la Communauté, soit un représentant de chacune des cinq composantes géographiques de la Communauté, du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), de Montréal International et des cinq grappes métropolitaines en activité en 2010.

Des consultations en groupe et individuelles ont été réalisées tout au long de la démarche. Plus de 150 personnes ont été interpellées : des gestionnaires directement impliqués dans le dossier du développement économique, des élus ou leurs représentants, des chefs de file économiques et des experts sectoriels.

UNE NOUVELLE GRAPPE EST NÉE

Élément central de la stratégie de développement économique, les grappes métropolitaines qui ont vu le jour au cours des cinq dernières années, soit Aéro Montréal, Montréal InVivo, TechnoMontréal, le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec et Écotech Québec, ont continué de se distinguer par leur capacité à mobiliser les acteurs industriels et institutionnels dans leurs secteurs respectifs et à rayonner, tant au Québec qu'à l'étranger.

Les grappes en prédémarrage, soit celles du bioalimentaire et de la logistique avancée, ne sont pas en reste puisqu'elles ont aussi fait preuve de leadership dans l'amorce des démarches menant à la formation de forums de concertation dans leur domaine d'activité.

Qui plus est, une sixième grappe a été créée en 2010 : Finance Montréal, la grappe des services financiers. Celle-ci aura pour principale mission de susciter des initiatives et un contexte d'affaires afin de renforcer un secteur financier déjà considérable et diversifié, tout en facilitant le dialogue, la concertation et la synergie au sein du secteur.

Photos : © Louis-Étienne Doré

LES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS ET LES TALENTS STRATÉGIQUES PRIORISÉS

Ayant estimé prioritaires les investissements directs étrangers dans sa stratégie renouvelée de développement économique 2010-2015, la Communauté a mis en place en 2010 un nouveau chantier de travail consacré entièrement à cet axe d'intervention au sein de la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances.

Les travaux de ce chantier doivent mener à l'élaboration d'un plan directeur de l'investissement direct étranger dès le début de 2011. Ce plan définira clairement les actions à mettre en œuvre pour répondre aux besoins et aux attentes des entreprises étrangères qui s'établissent dans la région, en particulier dans le contexte de maraudage et de remise en question continue des investissements, le tout afin de bien aligner le développement exogène pour en augmenter la cohérence, l'efficacité et les retombées sur le territoire du Grand Montréal.

Un plan d'action visant à attirer et à accueillir des talents stratégiques canadiens et étrangers dans la région métropolitaine figure également sur la liste des priorités. En effet, la demande de main-d'œuvre, en particulier les besoins de remplacement, pourrait être difficile à combler dans un contexte où la population active ne cesse de diminuer et où les employeurs se livrent des combats sans merci pour s'attirer les faveurs des talents étrangers.

La commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances a donc été également mandatée pour se pencher sur ces enjeux stratégiques et pour proposer des pistes de solution, vers la fin de 2011.

UN COLLOQUE SUR L'ÉCONOMIE MÉTROPOLITAINE

Lors de l'adoption du Plan de développement économique 2010-2015, il a été convenu d'organiser un colloque sur l'économie métropolitaine au printemps 2011, dans une perspective de suivi de l'évolution de la stratégie de la Communauté et de mobilisation des élus et des différents intervenants économiques autour de la nouvelle stratégie et de ses orientations.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS ET DES FINANCES

Présidente

Mme Sylvie Parent*
Membre du comité exécutif de la Ville de Longueuil

Vice-présidentes

Mme Chantal Deschamps
Mairesse de la Ville de Repentigny

Mme Andrée Hénault*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Membres

M. Michael Applebaum
Président du comité exécutif de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Mme Suzanne Dansereau
Mairesse de la Ville de Contrecœur

M. Sammy Forcillo
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Norman Girard*
Membre du conseil de la Ville de Laval

M. Bill McMurchie
Maire de la Ville de Pointe-Claire

* *Élus municipaux non membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal*

Photo : © Louis-Étienne Dorval

DES CONTRIBUTIONS PORTEUSES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

En matière d'environnement, la Communauté a joué, en 2010, un rôle de premier plan dans la mise en place d'un cadre d'intervention structurant en matière de développement durable pour le Grand Montréal, que ce soit par sa participation à de nombreux groupes de travail ou par la formulation de nombreux avis et recommandations.

En ce qui concerne la gestion des matières résiduelles, la Communauté, par la voix de la Table d'échanges techniques sur la gestion des matières résiduelles, a transmis ses recommandations au gouvernement du Québec dans le cadre du renouvellement de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Au cours de l'année, la Communauté a également fait savoir que, à la suite de l'adoption et de la mise en œuvre par le gouvernement du Québec de la nouvelle politique et de son plan d'action 2010-2015, elle amorcera les travaux de révision de son Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles. La Communauté franchira ainsi un pas de plus vers l'autonomie régionale en matière de traitement et d'élimination des matières résiduelles tout en favorisant le développement de l'industrie environnementale.

Par ailleurs, en vue de l'implantation de plusieurs installations de biométhanisation et de compostage des résidus organiques sur le territoire du Grand Montréal dans les prochaines années, la Communauté a réalisé en décembre une étude mettant en lumière les facteurs d'acceptabilité sociale à considérer afin de favoriser une implantation harmonieuse de ces infrastructures.

LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

Entre autres interventions, la commission de l'environnement a procédé à une consultation auprès des élus du Grand Montréal sur la pertinence d'établir un système d'indicateurs de l'état du développement durable sur le territoire, en vertu d'un mandat que lui a confié le comité exécutif de la Communauté. Au terme de la démarche, la commission a recommandé le déploiement d'un tel système d'indicateurs, qui s'inspirerait de ceux conçus pour les autres outils métropolitains de planification existants et à venir.

La commission de l'environnement a aussi contribué à l'exercice d'élaboration du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), la protection et la mise en valeur des milieux naturels faisant partie intégrante du contenu attendu du PMAD. Ainsi, la commission a pu établir des objectifs d'identification et de protection pour les bois, les milieux humides et les rives.

PUBLICATION D'UN PORTRAIT DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

En septembre 2010, la Communauté a rendu public un rapport d'étude produit par la firme AECOM Tecsult inc. qui dresse le portrait des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire du Grand Montréal pour l'année 1990, année de référence du protocole de Kyoto, ainsi que pour l'année 2006.

Photos: haut: © Ville de Boisbriand; centre: © Louis-Étienne Doré; bas: © CMM

Le rapport *Portrait des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal* révèle entre autres que le taux d'émissions de GES par habitant a diminué entre 1990 et 2006, passant de 8,9 tonnes à 8,3 tonnes par habitant, une diminution essentiellement attribuable au secteur des matières résiduelles qui a connu une baisse de 62 % au cours de cette période.

POURSUITE DU PLAN D'ACTION POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX RIVES ET AUX PLANS D'EAU DU GRAND MONTRÉAL BLEU

Instauré en 2002, le Plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal Bleu a contribué au financement de quelque 68 projets d'une valeur globale de plus de 41,9 M$, dont 6 M$ proviennent du gouvernement du Québec, 10,5 M$ de la Communauté et plus de 25,5 M$ des municipalités participantes. En 2010, près de 30 projets riverains sur l'ensemble du territoire métropolitain ont fait l'objet d'un suivi de réalisation. La Communauté a également participé aux consultations portant sur le renouvellement de l'entente Canada-Québec et la définition du nouveau Plan Saint-Laurent qui vise à mettre en place des mesures de conservation, de protection et de restauration de l'écosystème du Saint-Laurent. Dans le cadre de son mémoire, intitulé *Une communauté et son fleuve*, la Communauté a fait valoir clairement les priorités d'action du Grand Montréal.

INTERVENTIONS POUR LA PROTECTION DES ESPACES BOISÉS

En 2010, en vertu du Programme d'acquisition et de conservation des espaces boisés, la Communauté a contribué à hauteur de 1,8 M$ à cinq projets d'acquisition d'espaces boisés à des fins de conservation réalisés par les municipalités de Sainte-Julie et de Montréal, et qui ont nécessité des investissements totaux de plus de 11 M$. La Communauté a aussi confirmé en cours d'année sa collaboration à une étude, proposée par la Conférence régionale des élus de la Montérégie Est, ayant pour but de déterminer les principaux enjeux de protection et de mise en valeur des Montérégiennes, une chaîne de collines situées sur le territoire du Grand Montréal.

DÉMARCHES POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Enfin, à la suite de l'entrée en vigueur du *Règlement numéro 2008-47 sur l'assainissement des eaux* en 2009, la Communauté a produit en 2010 un guide pour la préparation du rapport de caractérisation des eaux usées exigé des établissements industriels pendant la période transitoire ainsi que des fiches techniques approfondissant certains aspects réglementaires spécifiques, le tout afin de s'assurer de l'application adéquate du règlement à l'échelle du Grand Montréal.

ASSAINISSEMENT DE L'AIR

Détentrice de la compétence en matière d'assainissement de l'atmosphère, la Communauté a choisi de ne l'exercer que sur le territoire de l'agglomération de Montréal. L'application réglementaire et le suivi de la qualité de l'air sont confiés à la Ville de Montréal et sont appuyés financièrement par une contribution du gouvernement du Québec. Des négociations en cours portent sur le renouvellement de l'entente de financement avec les représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

Président

M. Alexandre Duplessis*
Membre du comité exécutif de la Ville de Laval

Vice-présidentes

Mme Ginette Marotte*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Mme Nathalie Simon*
Mairesse de la Ville de Châteauguay

Membres

Mme Anne Barabé*
Membre du conseil de la Ville de Boucherville

M. Richard Bélanger
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

Mme Maria Calderone*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Jean-Marc Robitaille
Maire de la Ville de Terrebonne

M. Frank Venneri
Membre du conseil de la Ville de Montréal

* *Élus municipaux non membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal*

DES EFFORTS POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS *ACCÈSLOGIS*

De nombreux nouveaux projets *AccèsLogis* ont vu le jour sur le territoire du Grand Montréal en 2010. Entre autres, celui de la Coopérative d'habitation Cercle carré, inaugurée en novembre, a engendré la création de 49 nouvelles unités de logement répondant aux besoins d'habitation à prix abordable pour des artistes et des travailleurs culturels.

UN NOUVEAU MANDAT POUR LA COMMISSION DU LOGEMENT SOCIAL

En novembre, le comité exécutif de la Communauté a confié à la commission du logement social le mandat d'« identifier, après consultation des municipalités, les mesures, autres que financières, permettant de favoriser la réalisation de projets AccèsLogis (ACL) ainsi que les mesures de soutien communautaire destinées aux locataires des logements sociaux et communautaires, tel que précisé dans le *Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2009-2013* ».

En vertu de ce nouveau mandat qui leur a été confié, les membres de la commission ont convenu de se pencher sur des mécanismes facilitateurs, tels que les réserves foncières, de même que sur des mesures de soutien à la clientèle des logements sociaux et abordables.

PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

La démarche de consultation sur la révision du programme *AccèsLogis* entamée en 2009 par la Société d'habitation du Québec (SHQ) s'est poursuivie en 2010, et la Communauté a de nouveau été invitée à faire valoir ses positions et ses recommandations pour l'amélioration du programme.

La commission du logement social a quant à elle déposé et fait adopter en cours d'année un rapport sur les consultations qu'elle a elle-même menées en 2009, auprès des partenaires municipaux et de la société civile, afin de dégager des solutions pour faciliter la réalisation de projets *AccèsLogis*.

Remboursement aux offices municipaux d'habitation et aux municipalités

	HLM	PSL	CHJM	ACL et LAQ	Total
2001EF	10 600 000 $	1 503 603 $	714 440 $	1 171 118 $	13 989 161 $
2002EF	10 800 000 $	1 916 141 $	776 360 $	3 878 372 $	17 370 873 $
2003EF	10 100 000 $	2 425 956 $	774 038 $	10 210 839 $	23 510 833 $
2004EF	11 000 000 $	2 907 313 $	1 013 343 $	17 382 426 $	32 303 082 $
2005EF	11 500 000 $	3 193 661 $	1 442 635 $	34 383 811 $	50 520 107 $
2006EF	12 500 000 $	3 329 889 $	1 669 986 $	29 008 439 $	46 508 314 $
2007EF	12 921 769 $	3 610 220 $	1 606 172 $	25 917 413 $	44 055 574 $
2008EF	12 740 013 $	3 406 272 $	1 641 583 $	19 816 502 $	37 604 370 $
2009EF	14 481 683 $	3 467 146 $	1 814 294 $	23 775 500 $	43 538 623 $
2010PB	17 401 000 $	3 400 000 $	1 909 000 $	27 100 000 $	49 810 000 $

EF : États financiers de la CMM
PB : Prévisions budgétaires de la CMM

Photo : © Rad Cagnon

Note : une correction a été apportée au tableau ci-dessus par rapport à la version en ligne entre février et mai 2012.

REMBOURSEMENTS AUX OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION ET AUX MUNICIPALITÉS

En 2010, tel que le prévoit sa loi constitutive, la Communauté a remboursé aux 47 offices municipaux d'habitation (OMH) la part du déficit – 10 % – d'exploitation des habitations à loyer modique (HLM) et du programme de Supplément au loyer (PSL) relevant de la responsabilité des municipalités. La Communauté s'est aussi acquittée de 25 % du déficit d'exploitation de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance (CHJM), ce qui permet, bon an mal an, de financer l'accès à plus de 27 000 HLM et d'assumer un peu plus de 9000 PSL dans la région métropolitaine.

Par ailleurs, la Communauté a aussi remboursé aux municipalités de son territoire le montant de leurs contributions de base pour la construction de projets d'habitations d'une coopérative ou d'un organisme à but non lucratif (OBNL) réalisés dans le cadre du programme *AccèsLogis*, un montant équivalent à 1 600 unités de logement à coût abordable.

Au final, en 2010, la Communauté a consacré près de 38 M$ au logement social et abordable, ce qui représente une nette diminution par rapport aux deux années précédentes.

Rappelons qu'en 2008 et en 2009 la mise en œuvre du Plan québécois des infrastructures avait engendré l'intensification des travaux de rénovation, d'amélioration et de modernisation du parc immobilier. Subséquemment, la mise en place d'une politique de capitalisation des travaux majeurs par la Société d'habitation du Québec (SHQ) a eu pour effet d'atténuer l'effort financier exigé par cet important chantier, ce qui a permis de réduire les remboursements de la Communauté en matière de logement abordable d'environ 4,5 M$ par rapport à l'année 2008.

Photo : © Martin Lévesque

M. Alain Tassé, représentant de la commission du logement social de la Communauté métropolitaine de Montréal, prononce une allocution à l'occasion de l'inauguration de la Coopérative d'habitation Cercle carré. Cette cérémonie s'est tenue en présence de Mme Suzanne Fortin-Duplessis, sénatrice, de Mme Marguerite Blais, députée de Saint-Henri–Sainte-Anne et ministre responsable des Aînés, et de M. Sammy Forcillo, conseiller de la Ville de Montréal.

COMMISSION DU LOGEMENT SOCIAL

Président

M. Guy Pilon[1]
Maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion

Vice-présidents

Mme Monique Brisson*
Membre du comité exécutif de la Ville de Longueuil

M. Alvaro Farinacci
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Membres

M. Harout Chitilian*[2]
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Gilles Deguire
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Montréal-Nord

M. Pierre Charron
Maire de la Ville de Saint-Eustache

M. Laval Demers*[3]
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Mme Ginette Grisé*
Membre du conseil de la Ville de Laval

M. Alain Tassé*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

* *Élus municipaux non membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal*
1. *Président à compter du 29 avril 2010*
2. *Depuis sa nomination le 11 novembre 2010*
3. *Jusqu'à son décès en septembre 2010*

Photos : haut : © CMM ;
centre et bas : © Louis-Étienne Doré

UN NOUVEAU CADRE FINANCIER POUR LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT EN COMMUN DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE

En février 2010, les élus de la Communauté ont conclu une entente historique sur le cadre financier du transport collectif métropolitain. Le nouveau cadre financier proposé par la Communauté au ministre des Transports du Québec se fonde sur deux principes :

- la nécessité de nouvelles sources de financement situées hors du champ foncier ;
- l'adoption de règles simples et équitables pour partager les charges entre les municipalités. Les charges municipales couvrent les déficits d'exploitation du métro, des trains de banlieue et des express métropolitains.

Le nouveau cadre financier exigeait l'ajout annuel de 55 M$. Ce montant s'ajouterait aux 101 M$ de remises gouvernementales actuellement perçues par l'Agence métropolitaine de transport (ATM) par l'intermédiaire des droits sur l'immatriculation et de la taxe sur l'essence.

Selon le nouveau cadre, les municipalités se partageront les remises gouvernementales (après déduction des dépenses métropolitaines communes, telles que les dépenses de fonctionnement de l'ATM et celles liées aux équipements métropolitains) en proportion des déficits métropolitains qu'elles assument. Cette proportion comprend également le manque à gagner découlant de l'intégration tarifaire. De plus, le nouveau cadre prévoit l'abolition du fonds métropolitain d'immobilisations de l'ATM.

L'application du cadre financier proposé par la Communauté nécessite des modifications à la *Loi sur l'Agence métropolitaine de transport*. Le nouveau cadre financier devrait entrer en vigueur en 2012.

MAJORATION DU REVENU PROVENANT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

En vertu cette entente historique sur le cadre financier du transport en commun, la Communauté a demandé et obtenu du gouvernement du Québec, au printemps 2010, une augmentation de 1,5 ¢ le litre de la taxe sur l'essence perçue sur le territoire de l'AMT et servant à financer le réseau de transport en commun métropolitain.

Cette augmentation de taxe, entrée en vigueur le 1er mai 2010, a généré des revenus supplémentaires de l'ordre de 32 M$ au cours du reste de l'année, que l'AMT a versés aux municipalités et aux organismes de transport du territoire métropolitain, conformément aux conditions et aux modalités du partage du produit de la taxe sur l'essence.

En décembre, le gouvernement du Québec a adopté un décret confirmant les règles relatives à l'entente historique sur le financement du transport en commun métropolitain afin d'en assurer le respect le plus strict en attendant que les modifications à la *Loi sur l'Agence métropolitaine de transport* soient ratifiées. La Communauté et ses partenaires s'y sont rigoureusement conformés.

APPROBATION DE DOCUMENTS DE PLANIFICATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL ET DE L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

Au printemps 2010, le conseil de la Communauté a approuvé le programme triennal 2010-2011-2012 (volet métro) de la Société de transport de Montréal (STM), de même que quatre règlements d'emprunts totalisant plus de 2,5 G$ de financement. Cette responsabilité de la STM de soumettre à la CMM son plan triennal s'inscrit dans le cadre d'une entente intervenue en février 2007, concernant les règles de partage du déficit « métropolisable » du métro pour la période 2007-2011, un déficit découlant de l'ouverture des trois stations de métro sur le territoire de la Ville de Laval.

De plus, conformément à ses responsabilités en vertu de sa loi constitutive, la CMM a évalué le budget d'exploitation 2011 de l'AMT, mais celui-ci, n'étant pas conforme au nouveau cadre financier du transport en commun métropolitain, n'a pas été approuvé. Le conseil de la CMM n'a cependant pas désavoué la grille tarifaire métropolitaine 2011.

PORTRAIT DU TRANSPORT DES MARCHANDISES DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE

Enfin, au cours de l'année, la CMM a confié un mandat d'étude à un doctorant en géographie de l'Université de Montréal afin de dresser le portrait de la situation en matière de transport de marchandises dans le Grand Montréal. Au terme de ce mandat, un rapport intitulé *Aménagement de la « plaque tournante » montréalaise : survol du contexte d'évolution et des infrastructures logistiques stratégiques* a été soumis aux partenaires, dont les membres du Comité interrégional pour le transport des marchandises (CITM).

Les conclusions de l'étude serviront de cadre de référence pour le projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement qui devrait être adopté au printemps 2011.

Photo : © Louis-Étienne Doré

COMMISSION DU TRANSPORT

Président

M. Paul Larocque[4]
Maire de la Ville de Bois-des-Filion

Vice-présidents

M. Jean-Jacques Beldié
Membre du conseil de la Ville de Laval

M. Bertrand Ward*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Membres

Mme Manon Barbe
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de LaSalle

M. Pascal Forget*
Membre du conseil de la Ville de Brossard

M. Luis Miranda
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement d'Anjou

M. Dominic Perri*
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Guy Pilon[5]
Maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion

* *Élus municipaux non membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal*
4. *Président à compter du 29 avril 2010*
5. *Président jusqu'au 29 avril 2010*

ÉTABLISSEMENT D'UN PORTRAIT STATISTIQUE MÉTROPOLITAIN DES ACTIVITÉS ET DU TERRITOIRE AGRICOLES

En 2010, le comité consultatif agricole a été mandaté pour établir un profil statistique métropolitain exhaustif des activités et du territoire agricoles du Grand Montréal, dans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration du projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

La réalisation de ce profil statistique, dont le rapport final a été adopté en décembre, a été rendue possible grâce à la collaboration de cinq intervenants interpellés par la mise en valeur des activités agricoles, soit l'Union des producteurs agricoles (UPA), l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Le document dresse un portrait du territoire agricole métropolitain (superficie des sols en culture, superficie des terres en friche, classification des sols, etc.). Les diverses activités qui s'y déroulent y sont recensées. Le document présente également un portrait exhaustif de l'évolution des exploitations agricoles sur le territoire du Grand Montréal, de la nature de leur production, de sa valeur et des revenus générés. Un portrait des exploitants agricoles est également établi.

Véritable base de réflexion commune, le profil statistique métropolitain des activités et du territoire agricoles servira de référence dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

Photos : © Louis-Étienne Dorval

Rapport final concernant le portrait statistique des activités et du territoire agricoles – quelques faits saillants :

- D'une superficie totale de 220 567 hectares en 2010, la zone agricole permanente (ZAP) couvre 58 % du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal et s'inscrit dans le territoire de 59 des 82 municipalités de la Communauté. Le territoire métropolitain contient 3,5 % de la zone agricole du Québec.
- Situé dans la plaine du Saint-Laurent, le territoire de la région métropolitaine de Montréal renferme des sols de haute qualité. En fait, près de 95 % du territoire en zone agricole permanente comporte des sols propices à l'agriculture (classes 1 à 5 et organique).
- Selon les données du dernier recensement de Statistique Canada, plus de la moitié de la zone agricole du Grand Montréal est occupée par des terres en culture, alors que les milieux naturels (bois, hydrographie et bande riveraine), incluant les friches, en occupent 26 %.

Sur le plan économique :

- Sur le territoire de la Communauté, 193 000 emplois sont liés au secteur bioalimentaire.
- Les productions végétales – dont la production horticole qui comprend les fruits, les légumes, l'horticulture ornementale et les cultures abritées – sont la principale source de revenus agricoles générant plus de 301 M$, soit 71 % des revenus agricoles totaux du territoire agricole métropolitain en 2004. Les productions animales s'accaparent le reste des revenus agricoles dans la région.
- En 2006, la valeur du capital agricole du Grand Montréal se chiffrait à 13 000 $/hectare, soit une augmentation de 39 % par rapport à 1996. Cette valeur du capital est supérieure à celle du Québec, qui se chiffrait à 7 600 $/hectare en 2006. C'est sur le territoire de Laval que l'on trouve la plus forte valeur de la Communauté avec 27 000 $/hectare en 2006.
- Enfin, en 2006, l'âge moyen des exploitants agricoles était de 52 ans pour l'ensemble du territoire du Grand Montréal. Cette moyenne s'avère supérieure à celle de l'ensemble du Québec, établie à 49 ans cette année-là.

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Président

M. André J. Côté
Maire de la Ville de Candiac

Vice-président

M. Richard Maheu
Président de la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides

Membres issus du conseil de la Communauté

M. Richard Bélanger
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

M. Jean-Jacques Beldié
Membre du conseil de la Ville de Laval

M. Pierre Charron
Maire de la Ville de Saint-Eustache

Mme Lorraine Guay-Boivin
Membre du conseil de la Ville de Longueuil

Membres issus du milieu agricole

M. Marcel Denis
Président du syndicat de Sainte-Scholastique
Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides

M. Gilbert Mathieu
Producteur agricole
Fédération de l'UPA de Lanaudière

M. Robert Robert jr
Producteur agricole
Fédération de l'UPA Saint-Jean-Valleyfield

M. Normand Teasdale
Producteur agricole
Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe

L'OBSERVATOIRE GRAND MONTRÉAL : TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LA RÉGION MÉTROPOLITAINE

Depuis 2008, le site Web de la Communauté abrite l'Observatoire Grand Montréal, un outil interactif simple à utiliser qui dresse le portrait et suit l'évolution de la région métropolitaine sur le front sociodémographique ainsi que dans les divers domaines de compétences de la CMM, soit l'aménagement du territoire, le développement économique, le logement, le transport et l'environnement.

Véritable encyclopédie territoriale, l'Observatoire est l'outil de référence par excellence pour quiconque intervient dans le développement du Grand Montréal ou s'intéresse aux enjeux municipaux et métropolitains, qu'il s'agisse d'élus, d'administrateurs municipaux, de journalistes, de professeurs-chercheurs, d'étudiants ou même de citoyens.

En 2010, l'Observatoire Grand Montréal a mis à jour l'information présentée et a ajouté de nouvelles données à l'échelle des 82 municipalités et des cinq secteurs du Grand Montréal, dans la section *Indicateurs métropolitains*, ainsi qu'à l'échelle des 33 grandes régions métropolitaines d'Amérique du Nord, dans la section *Positionnement nord-américain*. La publication des bulletins *Perspective Grand Montréal* et *L'économie métropolitaine* s'est poursuivie, de même que le développement du deuxième Tableau de bord de la CMM, qui permettra de faire le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2009-2013.

L'Observatoire Grand Montréal s'est également vu bonifier de deux grandes nouveautés en 2010, soit les midis-conférences de l'Observatoire et les *Cahiers métropolitains*.

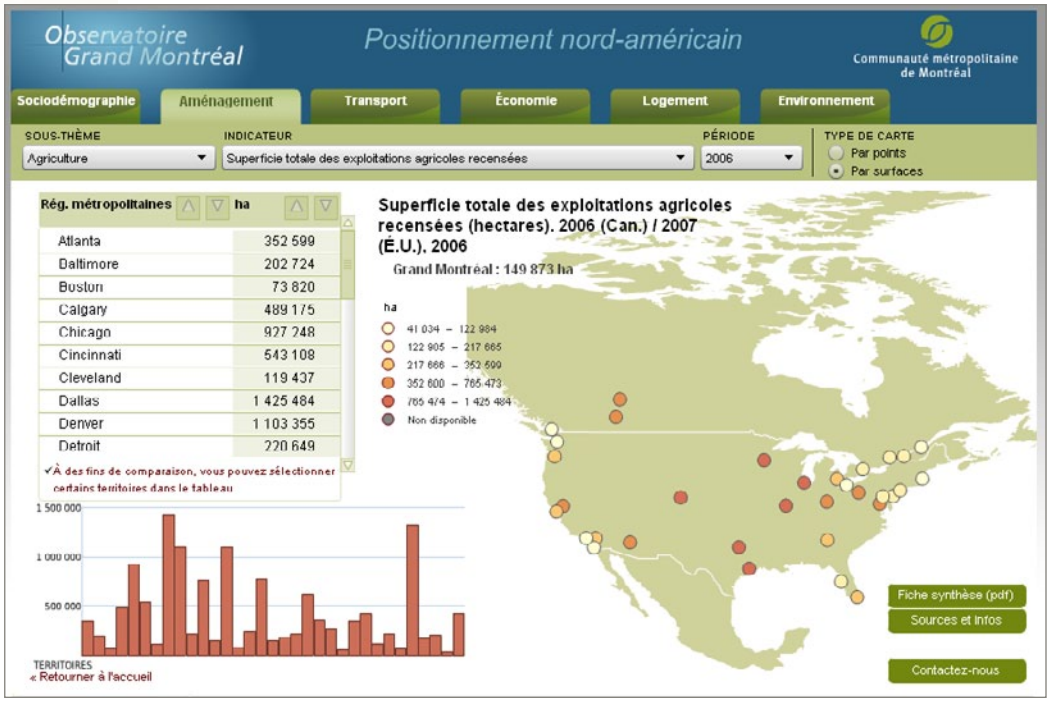

Photo : © Louis-Étienne Doré

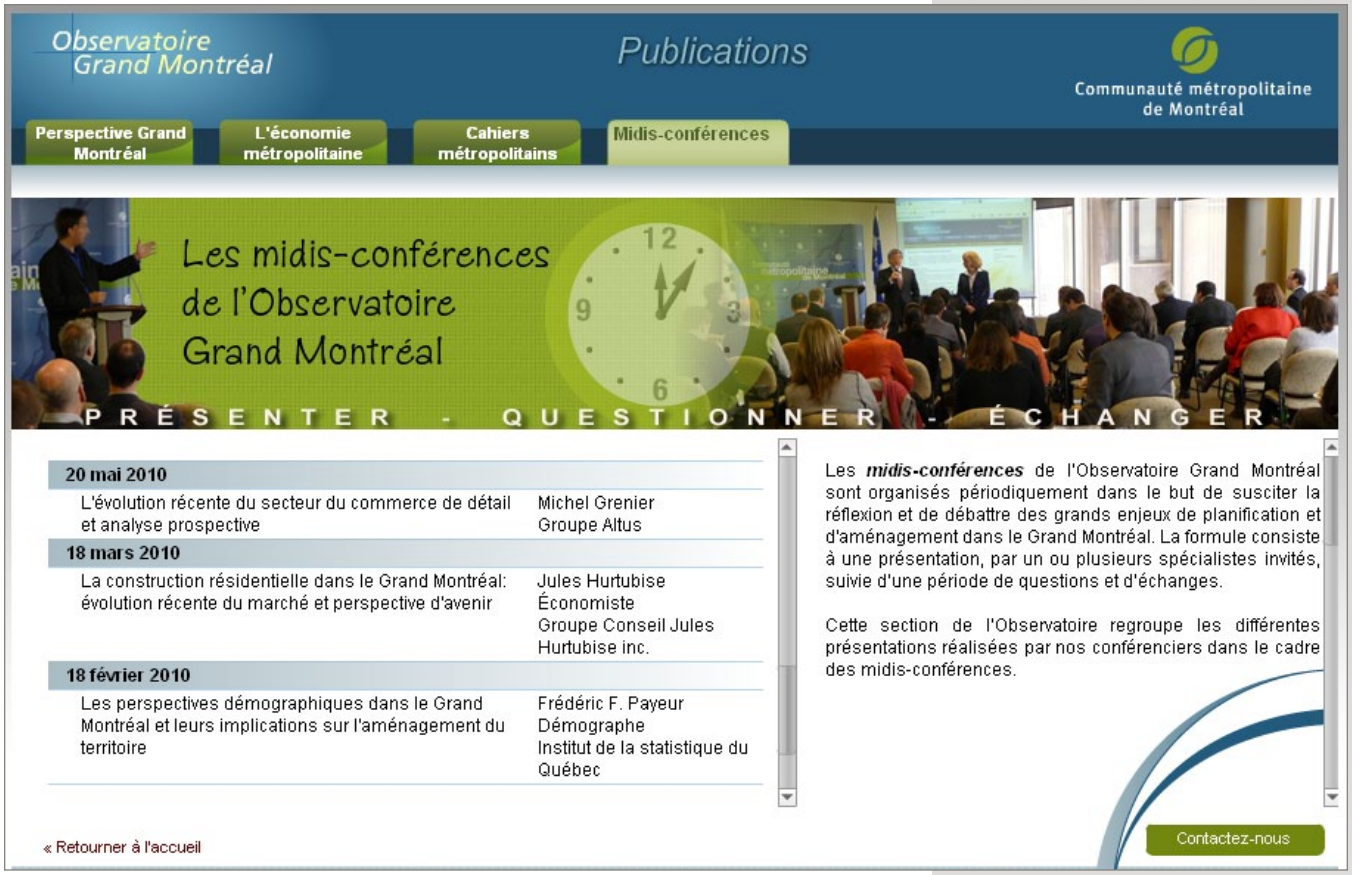

DEUX NOUVEAUTÉS DE L'OBSERVATOIRE : LES MIDIS-CONFÉRENCES ET LES CAHIERS MÉTROPOLITAINS

En 2010, l'Observatoire Grand Montréal a lancé les midis-conférences de l'Observatoire, organisés périodiquement dans le but de susciter la réflexion et de débattre des grands enjeux de planification et d'aménagement dans le Grand Montréal. La formule consiste en une présentation, faite par un ou plusieurs spécialistes invités, suivie d'une période de questions et d'échange.

Une section de l'Observatoire regroupe les différentes présentations des conférenciers, notamment celles des cinq midis-conférences de l'Observatoire qui se sont tenus en 2010.

Une autre nouveauté de l'Observatoire Grand Montréal est la parution, en décembre 2010, du premier numéro de la collection des *Cahiers métropolitains*, publication présentant des études ou des rapports de recherche qui mettent l'accent sur différents thèmes au cœur du développement du Grand Montréal. Ce premier numéro, intitulé *Portrait du Grand Montréal*, identifie les principaux atouts du Grand Montréal et compare la région avec 32 autres régions métropolitaines du Canada et des États-Unis. Cet ouvrage sert de document de référence au projet de PMAD.

Agglomération de Montréal	1 888 163
Baie-D'Urfé	3 928
Beaconsfield	19 378
Côte-Saint-Luc	32 294
Dollard-Des Ormeaux	49 445
Dorval	18 231
Hampstead	7 202
Kirkland	20 756
L'Île-Dorval	0
Montréal	1 651 235
Montréal-Est	3 836
Montréal-Ouest	5 175
Mont-Royal	19 088
Pointe-Claire	30 882
Sainte-Anne-de-Bellevue	5 265
Senneville	961
Westmount	20 487

Ville de Laval	391 636

Agglomération de Longueuil	396 740
Boucherville	40 550
Brossard	76 445
Longueuil	232 516
Saint-Bruno-de-Montarville	25 345
Saint-Lambert	21 884

Couronne Nord	535 225
Blainville	51 206
Boisbriand	26 737
Bois-des-Filion	9 343
Charlemagne	5 850
Deux-Montagnes	17 703
L'Assomption	18 982
Lorraine	9 586
Mascouche	39 362
Mirabel	38 976
Oka	5 047
Pointe-Calumet	7 068
Repentigny	81 158
Rosemère	14 211
Sainte-Anne-des-Plaines	13 570
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	13 702
Sainte-Thérèse	25 930
Saint-Eustache	44 056
Saint-Joseph-du-Lac	5 436
Saint-Sulpice	3 303
Terrebonne	103 999

Couronne Sud	460 205
Beauharnois	12 202
Beloeil	20 148
Calixa-Lavallée	541
Candiac	18 466
Carignan	8 160
Chambly	24 499
Châteauguay	44 739
Contrecoeur	6 001
Delson	7 698
Hudson	5 181
L'Île-Cadieux	135
L'Île-Perrot	10 356
La Prairie	23 198
Léry	2 360
Les Cèdres	5 984
McMasterville	5 648
Mercier	11 017
Mont-Saint-Hilaire	17 209
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	10 567
Otterburn Park	8 643
Pincourt	13 600
Pointe-des-Cascades	1 207
Richelieu	5 504
Saint-Amable	9 949
Saint-Basile-le-Grand	16 561
Saint-Constant	24 849
Sainte-Catherine	16 568
Sainte-Julie	29 644
Saint-Isidore	2 585
Saint-Jean-Baptiste	3 122
Saint-Lazare	18 849
Saint-Mathias-sur-Richelieu	4 590
Saint-Mathieu	1 962
Saint-Mathieu-de-Beloeil	2 526
Saint-Philippe	5 557
Terrasse-Vaudreuil	1 971
Varennes	21 174
Vaudreuil-Dorion	30 327
Vaudreuil-sur-le-Lac	1 380
Verchères	5 528

CMM	3 671 969

Sources : Population - Décret 1334-2009 du gouvernement du Québec

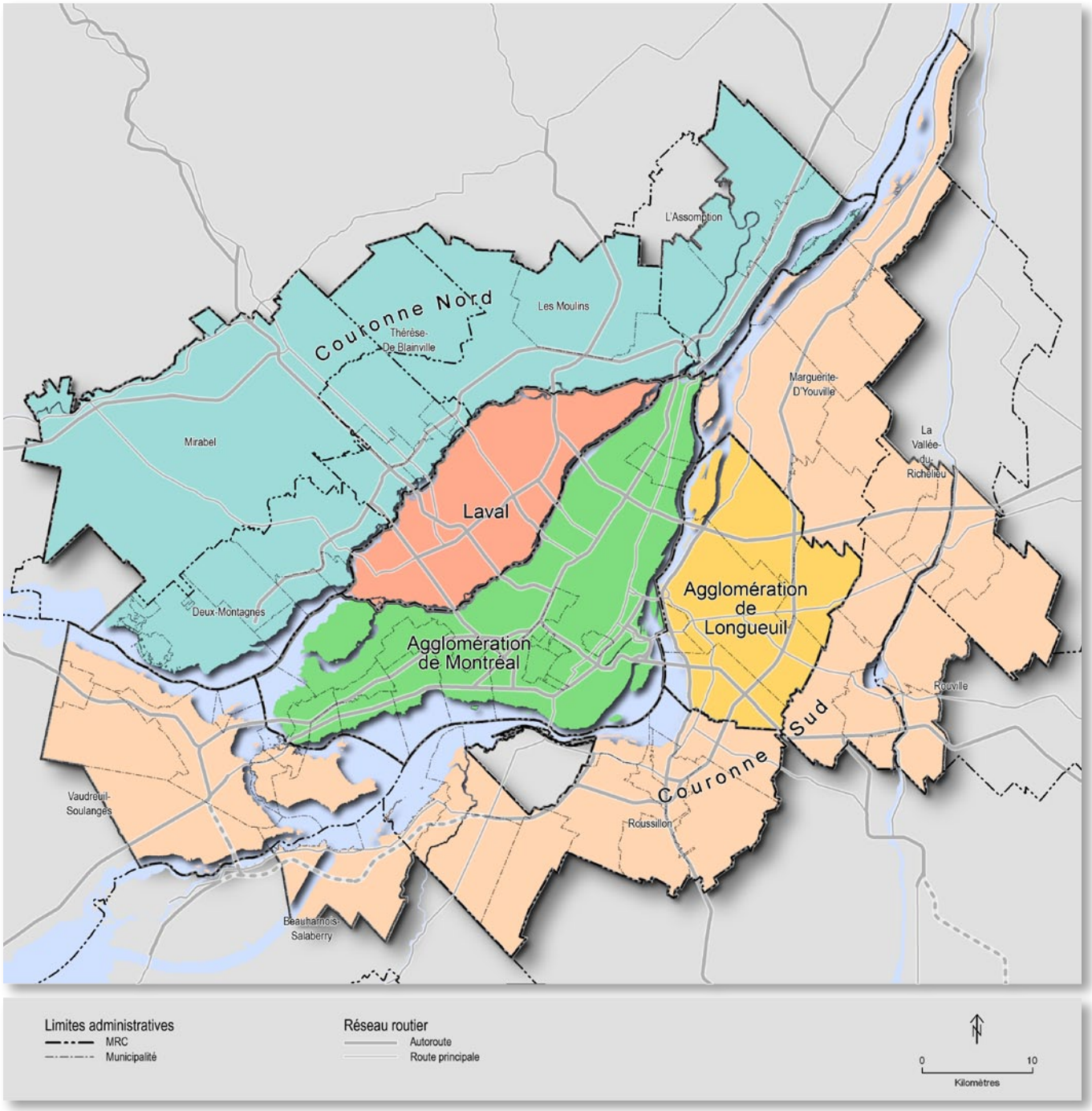
Couronne Nord
Thérèse-De Blainville
Les Moulins
L'Assomption
Mirabel
Laval
Deux-Montagnes
Agglomération de Montréal
Agglomération de Longueuil
Marguerite-D'Youville
La Vallée-du-Richelieu
Rouville
Couronne Sud
Roussillon
Vaudreuil-Soulanges
Beauharnois-Salaberry
Limites administratives
MRC
Municipalité
Réseau routier
Autoroute
Route principale
0
10
Kilomètres

LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL EN CHIFFRES

1	communauté depuis le 1er janvier 2001
2	agglomérations (Montréal et Longueuil) ayant des compétences de MRC
12	municipalités régionales de comté dont 2 sont des villes avec compétences de MRC (Laval et Mirabel)
82	municipalités locales
1 (sur 82)	ville (Montréal) de plus de 1,6 million d'habitants en 2010
2 (sur 82)	villes (Laval et Longueuil) qui comptent entre 200 000 et 400 000 habitants en 2010
36 (sur 82)	municipalités qui comptent entre 15 000 et 150 000 habitants en 2010
43 (sur 82)	municipalités qui comptent moins de 15 000 habitants en 2010
5	régions administratives, dont trois partiellement comprises (Laurentides, Lanaudière, Montérégie)
7	conférences régionales des élus, dont quatre partiellement comprises (Laurentides, Lanaudière et deux dans la Montérégie).
4 360 km²	de superficie totale, dont 525 km² de surfaces aquatiques et 2 218 km² de terres agricoles protégées, soit 58 % du territoire
3,7 millions	d'habitants en 2010, soit près de 50 % de la population du Québec
960	habitants au km² en 2010
1,55 million	logements privés en 2006, dont 46,9 % sont en mode locatif
2,3	personnes par ménage en 2006
21,2 %	des habitants sont des immigrants en 2006, dont près d'un quart est arrivé entre 2001 et 2006
75	langues parlées dont les plus parlées sont le français, majoritairement, et l'anglais
19,4 %	des habitants parlent au moins deux langues à la maison en 2006
120	communautés culturelles
26,5 %	des habitants âgés de 25 à 64 ans détiennent au moins un baccalauréat
148 milliards $CA	de PIB aux prix du marché, soit 39 200 $CA par habitant en 2009
1,88 million	d'emplois en 2009, soit 49 % des emplois du Québec
182 000	emplois dans la nouvelle économie en 2009
7 millions	de touristes en 2008
80 millions	de consommateurs dans un rayon de 1000 km
22 %	des travailleurs utilisent le transport en commun pour se rendre au travail en 2006
1	aéroport international avec un trafic de 12,2 millions de voyageurs en 2009
1	port avec un trafic de 25 millions de tonnes de marchandises en 2009, dont 46 % par conteneurs
5	universités, trois francophones et deux anglophones, ainsi que sept écoles affiliées et instituts de recherche comptant 171 000 étudiants en 2007
66	cégeps et collèges publics et privés
201	centres de recherche
60	consulats et délégations étrangères

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Transports du Québec, Tourisme Montréal, Aéroports de Montréal, Port de Montréal, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, Conference Board du Canada, Montréal International.

DÉPÔT D'UN PLAN DIRECTEUR DE L'INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER ET D'UN PLAN DIRECTEUR D'ATTRACTION ET D'ACCUEIL DE TALENTS STRATÉGIQUES CANADIENS ET ÉTRANGERS

L'importance des investissements directs étrangers pour le développement économique, la création d'emplois et l'innovation est toujours d'actualité. Il s'agit également d'un axe prioritaire du Plan de développement économique (PDE) 2010-2015. Cette question fera l'objet un nouveau chantier de travail de la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances en vue de l'adoption d'un plan directeur de l'investissement direct étranger dès le début de 2011.

TENUE D'UN COLLOQUE SUR L'ÉCONOMIE MÉTROPOLITAINE

Au moment de l'adoption du Plan de développement économique 2010-2015, les élus ont insisté sur l'importance d'organiser un colloque afin de mobiliser les élus et les intervenants économiques de la Communauté autour du Plan et de ses orientations. Ce colloque aura lieu au printemps 2011.

ADOPTION DU PROJET DE PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Un projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement doit être adopté au printemps 2011 et fera ensuite l'objet d'une démarche de consultation auprès des municipalités, des municipalités régionales de comté (MRC), des agglomérations et du gouvernement, de même qu'auprès du grand public. L'adoption du PMAD, dans sa version définitive, est prévue au plus tard pour le 31 décembre 2011, conformément au délai prescrit par la loi.

INSTAURATION D'UNE MÉTHODE DE SUIVI DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX

Un mode de suivi du Règlement sur l'assainissement des eaux – dont l'entrée en vigueur est prévue en 2012 – sera mis en place en 2011, associé à la mise en ligne d'un tableau de bord sur l'état de la conformité réglementaire accessible en tout temps.

ÉTUDE SUR LA MISE EN VALEUR DES MONTÉRÉGIENNES

Avec la Conférence régionale des élus de la Montérégie Est et un comité de partenaires, la Communauté participera à une étude visant à élaborer un diagnostic et à déterminer les enjeux de la protection et de la mise en valeur des Montérégiennes, un projet découlant du colloque « Les Montérégiennes – un avenir commun » tenu en 2008.

NOUVEAUX OUTILS ORTHOPHOTOGRAPHIQUES

Une série de prises de photographies aériennes est prévue pour l'été 2011 et la communication des résultats aux partenaires est prévue avant la fin de l'année. De plus, une nouvelle fonctionnalité du système d'information géographique SIGMA sera développée pour permettre aux municipalités de signaler à la Communauté des changements sur leur territoire.

Photos : © Louis-Étienne Doré

PRÉSIDENT

M. Gérald Tremblay
Maire de la Ville de Montréal

VICE-PRÉSIDENTE

Mme Caroline St-Hilaire
Mairesse de la Ville de Longueuil

MEMBRES

M. Alan DeSousa
Président du comité exécutif de la Ville de Montréal

M. Sammy Forcillo
Membre du conseil de la Ville de Montréal

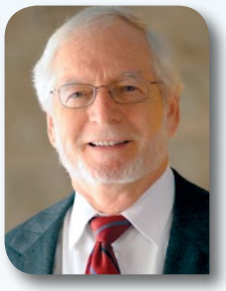

M. Michel Gilbert
Maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

M. Luis Miranda
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Jean-Marc Robitaille
Maire de la Ville de Terrebonne

M. Gilles Vaillancourt
Maire de la Ville de Laval

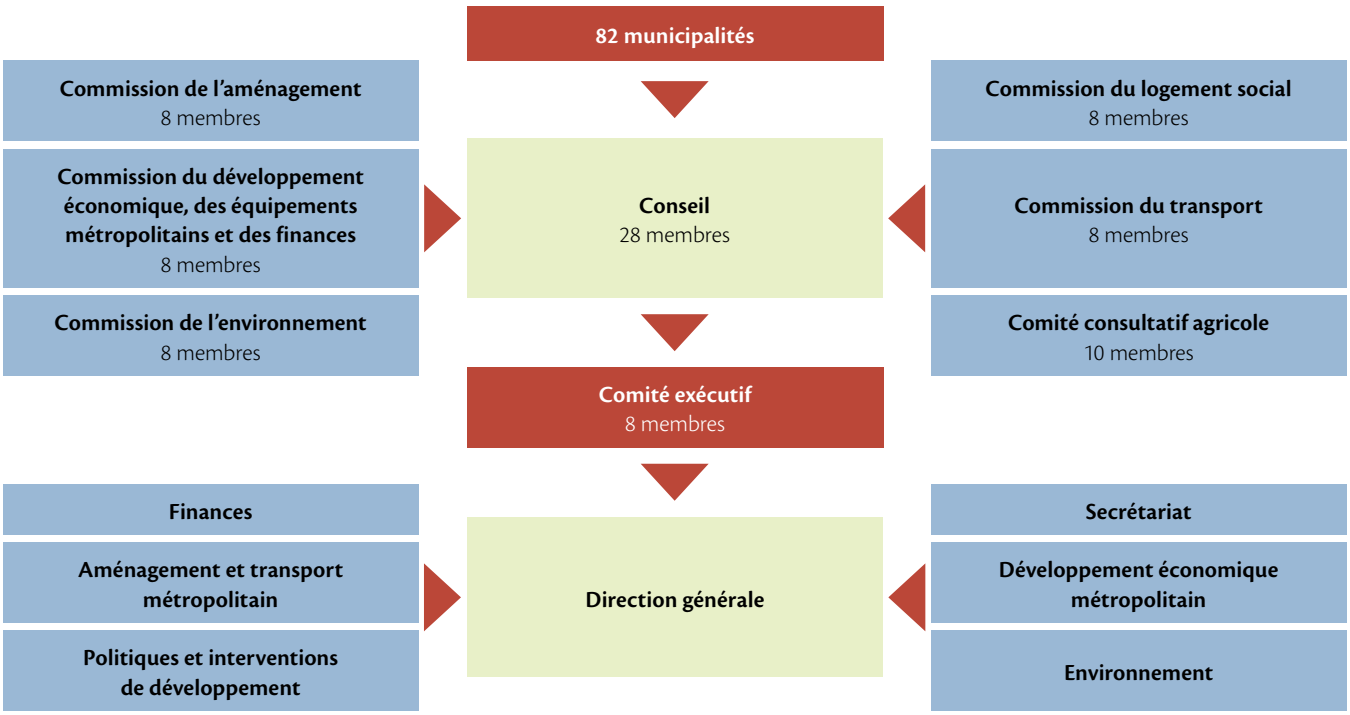

Président

M. Gérald Tremblay
Maire de la Ville de Montréal

Vice-président

M. Gilles Vaillancourt
Maire de la Ville de Laval

Agglomération de Montréal

M. Michael Applebaum
Président du comité exécutif de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Mme Manon Barbe
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
Mairesse de l'arrondissement de LaSalle

M. Richard Bélanger
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

M. Gilles Deguire
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Montréal-Nord

M. Richard Deschamps[6]
Vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal

M. Alan DeSousa
Vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Saint-Laurent

M. Alvaro Farinacci
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Sammy Forcillo
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Mme Helen Fotopulos
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

M. Edward Janiszewski
Maire de la Ville de Dollard-Des Ormeaux

M. Joe Magri[7]
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

M. Bill McMurchie
Maire de la Ville de Pointe-Claire

M. Luis Miranda
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement d'Anjou

M. Frank Venneri
Membre du conseil de la Ville de Montréal

Laval

M. Basile Angelopoulos
Vice-président du comité exécutif de la Ville de Laval

M. Jean-Jacques Beldié
Membre du conseil de la Ville de Laval

Agglomération de Longueuil

Mme Caroline St-Hilaire
Mairesse de la Ville de Longueuil

M. Philippe Brunet
Maire de la Ville de Saint-Lambert

M. Paul Leduc
Maire de la Ville de Brossard

Couronne Nord

M. Pierre Charron
Maire de la Ville de Saint-Eustache

Mme Chantal Deschamps
Mairesse de la Ville de Repentigny

M. Paul Larocque
Maire de la Ville de Bois-des-Filion

M. Jean-Marc Robitaille
Maire de la Ville de Terrebonne

Couronne Sud

M. André J. Côté
Maire de la Ville de Candiac

Mme Suzanne Dansereau
Mairesse de la Ville de Contrecoeur

M. Michel Gilbert
Maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

M. Guy Pilon
Maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion

LES RENCONTRES DES INSTANCES DÉCISIONNELLES

En 2010, le conseil a tenu 5 assemblées publiques tandis que le comité exécutif s'est réuni 12 fois. Le conseil a adopté un total de 37 résolutions et le comité exécutif, 141.

6. *Depuis sa nomination le 13 septembre 2010*
7. *Jusqu'à sa démission le 12 mars 2010*

Communauté métropolitaine
de Montréal

1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400
Montréal (Québec) H3A 3L6
T 514 350-2550 F 514 350-2599

www.cmm.qc.ca | info@cmm.qc.ca